

A-ADM-2026/120

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PUY-DE-DÔME

MAIRIE de ROYAT



EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTES DU MAIRE

Arrêté portant délégation de fonctions à M. Michaël MEYER

2^{ème} adjoint

Le Maire de la Commune de ROYAT ;

Vu l'article L2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales qui confère au maire, sous sa surveillance et responsabilité, une partie de ses fonctions à un ou plusieurs adjoints.

Vu le procès-verbal de l'élection du Maire et des Adjoints en date du 20/03/2026,

Vu mon arrêté n°A-ADM-2026/077 en date du 2 avril 2026 donnant délégation de fonction à M. Michaël MEYER, 2^{ème} adjoint,

Vu mon arrêté n°A-ADM-2026/119 en date du 16/07/2026 donnant délégation de fonction et de signature à Mme Sophie MERCIER, 1^{ère} adjointe,

Considérant qu'il y a lieu de modifier l'arrêté n° A-ADM-2026/077 pour une bonne administration de l'activité communale,

ARRÊTE

Article 1^{er} : Délégation permanente est donnée à M. Michaël MEYER, 2^e adjoint, pour signer sous ma surveillance et ma responsabilité, concernant l'exécution du budget communal et des budgets annexes :

- des bons de commande jusqu'à 10 000 € HT ;
- des titres de recettes, mandats de paiement et bordereaux de titres et de mandats ;
- des certificats administratifs nécessaires à la bonne exécution du budget, notamment lorsqu'ils attestent de la conformité et de l'exactitude des pièces justificatives produites à l'appui des mandats de paiement et des titres de recettes ;
- des courriers à l'attention du Trésor Public, de l'administration fiscale et du contrôle de légalité ;
- des dossiers de demande de subventions et de toutes les pièces s'y rapportant, y compris les courriers d'accompagnement ;
- des autres actes, courriers, arrêtés ou décisions relatifs au domaine des finances.

Article 3 : En mon absence et en cas d'absence de Mme Sophie MERCIER, 1^{ère} adjointe, délégation est donnée à M. Michaël MEYER, 2^{ème} adjoint, dans toutes mes attributions visées à l'article 2 de mon arrêté n° A-ADM-2026/119 en date du 16/07/2026 donnant délégation de fonction et signature à Mme Sophie MERCIER, 1^{ère} adjointe.

A-ADM-2026/120

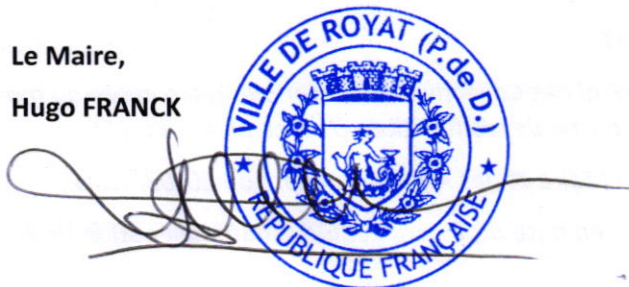
Article 4 : La Directrice Générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera adressée :

- à Madame la Préfète du Puy-de-Dôme
- à M. le Trésorier Municipal
- à l'intéressé

Fait à Royat, le 16/07/2026

Le Maire,

Hugo FRANCK



Notifié à l'intéressé le 03/08/2026

Signature

A large, stylized handwritten signature in blue ink, which appears to be the signature of the Mayor, Hugo Franck.

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.